Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260428-CCASDELIB202603-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CCAS

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), légalement convoqué le16 avril 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Président.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Pascale LEMEE Daniel LEVEQUE, Françoise LE ROUILLE, Aurélie NICOLAS, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Justine BELLENGER, Marylène MIZOULE, Céline SION, Christine REVEL-SALMON, Evelyne ROMMES, Marie-Jeanne MALÈVRE, Gilberte BEURRIER, Patrick HEREL, Sophie COMBETTE, Cécile RENAULT-LERIGOLEUR, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Alix CHOLLET et Caroline PARADIS *(ayant donné pouvoir à Céline SION).*

Secrétaire de séance : Daniel LEVEQUE.

DELIBERATION N° 03/2026 : ACCEPTATION DES DONS ET LEGS EN FAVEUR DU CCAS

Mme Pascale LEMEE rappelle que, conformément à l'article L.123-8 et R.123-25 du Code de l'action sociale et des familles, le CCAS est habilité à recevoir des dons et legs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- **VALIDE l'acceptation des dons et legs non grevés de conditions et de charges**
- AUTORISE le Président ou l'Adjointe aux affaires sociales à signer tout document afférent à la prise en compte et à l'affectation des dons et legs
- Et dit que les sommes seront imputées à l'article budgétaire 756.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.
Le Président,
Maxime LEBORGNE

MAIRIE de VAL-D'ARGUENON (Côtes-d'Armor)